



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 39716

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les difficultés de la mise en place du parcours de professionnalisation pour certains aides-éducateurs. Il a en effet constaté que certains emplois jeunes ne se voient pas ou peu proposer de formation et il déplore certaines carences dans le tutorat, éléments qui devraient permettre aux jeunes d'acquérir une véritable compétence professionnelle. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

La formation des aides-éducateurs, pour assurer leur insertion professionnelle à la fin de leur contrat, est une priorité pour le ministère de l'éducation nationale. C'est pourquoi ces jeunes bénéficient tout au long de leur contrat d'une formation d'environ 1 000 heures pour un contrat de 60 mois, ce qui correspond à 200 heures par an en moyenne. Si, du fait de retards dans les procédures d'entretiens de bilan, dans la définition de son projet professionnel ou dans la validation de ce projet, un jeune n'a pas pu bénéficier de ces heures de formation au cours de la ou des premières années de son contrat, il bénéficiera d'un report de certaines formations dans les années suivantes. En plus des formations, existantes ou ad hoc, proposées par les universités, les IUT, les IUFM, le CNAM, les GRETA ou d'autres organismes, le ministère de l'éducation nationale a signé des accords avec les ministères de la jeunesse et des sports et de l'emploi et de la solidarité dans le but d'offrir aux aides-éducateurs des formations qualifiantes en alternance pour préparer des diplômes des secteurs sportif et social. Par ailleurs, des accords sont signés avec des entreprises pour offrir à ces jeunes des perspectives d'insertion professionnelle stable dans des secteurs très diversifiés. Aujourd'hui, ces accords concernent déjà près de 18 000 emplois, et des entreprises comme les groupes Vivendi, ACCORD, ADIA-ADECCO ainsi qu'Air France, Euro-Disney SA et la Fédération française du bâtiment. D'autres accords sont en cours de préparation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39716

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 22

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1658